

Bruxelles, le 04 juillet 2017

Aux pédiatres, neuropédiatres, neurologues  
et aux laboratoires de microbiologie

**Objet : Renforcement de la surveillance de la Paralyse Flasque Aiguë**

Madame, Monsieur

La poliomyélite a pu être éradiquée en Belgique grâce à la vaccination. Les poliovirus continuent cependant de circuler de par le monde faisant courir le risque à tout enfant non ou incomplètement vacciné, quel que soit son pays d'origine, de contracter la maladie.

Dans le cadre de l'initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite ('Global Polio Eradication Initiative'), il est demandé à tous les pays indemnes de poliomyélite, dont la Belgique, de disposer d'un système permettant de détecter rapidement tout cas suspect de poliomyélite. Cela passe par **l'enregistrement, chez les enfants de moins de 15 ans, de TOUS les cas de Paralyse Flasque Aiguë (PFA), y compris ceux pour lesquels une infection par un poliovirus a été exclue**. La surveillance des PFA est actuellement insuffisante en Belgique.

La poliomyélite étant un des diagnostics différentiels à évoquer devant un cas de PFA et afin de renforcer la surveillance de la poliomyélite, **nous vous demandons pour TOUT cas de PFA survenant chez des enfants de moins de 15 ans de notifier le cas, prélever deux échantillons de selles à au moins 24 heures d'intervalle et envoyer ces prélèvements au Centre National de Référence (CNR)** (pour plus d'informations sur la définition et les causes des PFA, la procédure, les prélèvements et les coordonnées : voir les annexes).

Vous trouverez plus d'informations sur la poliomyélite dans la fiche MATRA consacrée à la maladie<sup>1</sup> et sur le site du Service d'Epidémiologie des Maladies Infectieuses (WIV-ISP), page « poliomyélite »<sup>2</sup>. Ce courrier est également disponible en ligne sur le site du Service d'Epidémiologie des Maladies Infectieuses (WIV-ISP), section « Professionnels »<sup>3</sup>.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions sincèrement pour votre précieuse collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Fonctionnaire dirigeant des services du Collège réuni de la Commission  
Communautaire Commune de Bruxelles - Capitale, absent,  
Le fonctionnaire dirigeant adjoint,



Geert Vandenabeele

---

<sup>1</sup> <https://www.wiv-isp.be/matra/Fiches/Polio.pdf>

<sup>2</sup> <https://epidemiio.wiv-isp.be/ID/diseases/Pages/Polioyelitis.aspx>

<sup>3</sup> <https://epidemiio.wiv-isp.be/ID/Pages/professionals.aspx>

## **Renforcement de la surveillance de la Paralyse Flasque Aiguë – Annexes**

---

### **Annexe 1 : Définition des Paralysies Flasques Aiguës (PFA)**

Tableau clinique aigu de parésie ou de paralysie focale avec diminution du tonus sans cause apparente (telle qu'un trauma). Ce syndrome clinique est caractérisé par l'apparition rapide d'une faiblesse, incluant (moins fréquemment) une faiblesse respiratoire et de la déglutition, progressant en plusieurs jours à plusieurs semaines.

Diagnostiques différentiels évoqués devant un cas de PFA :

- syndrome de Guillain-Barré
- myélite transverse
- encéphalomyélite aiguë disséminée (EMAD)
- botulisme
- infection par un virus neurotrope (ex : autres entérovirus, herpès virus)
- poliomyélite
- ...

### **Annexe 2 : Procédure à suivre en cas de PFA chez un enfant de moins de 15 ans**

1. Signaler le cas via le système de déclaration obligatoire des maladies transmissibles (coordonnées : annexe 4) et si vous en faites partie, via le réseau PediSurv<sup>4</sup> ;
2. Prélever pour culture virologique deux échantillons de selles (détail des prélèvements et conditions de conservation et de transport de ceux-ci : annexe 3) ;
3. Envoyer les prélèvements de selles au Centre National de Référence (CNR) pour les poliovirus (formulaire de demande + coordonnées du CNR : [https://nrchm.wiv-isp.be/fr/centres\\_ref\\_lab/enteroviruses\\_incl\\_polioviruses\\_parechoviruses/default.aspx](https://nrchm.wiv-isp.be/fr/centres_ref_lab/enteroviruses_incl_polioviruses_parechoviruses/default.aspx)).

---

<sup>4</sup> Si vous faites partie du réseau PediSurv, nous vous demandons également de nous transmettre tous les mois une déclaration « nulle » si vous n'avez observé aucun cas - site PediSurv : <https://www.wiv-isp.be/pedisurv/>

### **Annexe 3 : Prélèvements**

Pour tous les cas de PFA, il est demandé de prélever pour culture virologique deux échantillons de selles, prélevés à au moins 24 heures d'intervalle dans les 14 jours suivant l'apparition de la paralysie. L'exclusion d'une infection par un poliovirus ne peut se baser sur des résultats négatifs lors de tests effectués sur des échantillons prélevés à partir d'autres fluides corporels.

Tout échantillon doit être envoyé le plus rapidement possible après son prélèvement, dans un milieu de transport de virus avec transfert réfrigéré (2-8°C). Si un envoi rapide est impossible, l'échantillon doit être conservé au frigo (2-8°C) en attendant l'envoi.

Les prélèvements de LCR éventuellement réalisés doivent également être envoyés endéans les 48 heures au CNR, avec transfert réfrigéré (2-8°C).

#### **Annexe 4 : Coordonnées des services de déclaration obligatoire des maladies transmissibles**

##### A Bruxelles :

Dr. Romain Mahieu (02/552.01.40)

Mme. Cécile Huard (02/552.01.13)

Mr. Jean-Marie Trémérie (02/552.01.67)

Tél de garde : 0478/777 708

E-mail : [notif-hyg@ccc.brussels](mailto:notif-hyg@ccc.brussels)

Site MATRA-Bru : <https://www.wiv-isp.be/Matra/bru/connexion.aspx> (allez à « Enregistrement des cas »)

##### En Région wallonne :

Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité)

Dr. Carole Schirvel (071/33 71 09)

Mme Sylvie Leenen (071/33 71 13)

Mme Nathalie Shodu (071/33 71 29)

Tél de garde : 071/20 51 05

E-mail : [surveillance.sante@aviq.be](mailto:surveillance.sante@aviq.be)

Site MATRA : <https://www.wiv-isp.be/matra/CF/connexion.aspx> (allez à l'onglet « Déclarer un cas »)

**Annexe 5 : Surveillance épidémiologique des PFA – PediSurv (WIV-ISP) –  
secrétariat du Comité de Certification belge pour l'éradication de la poliomyélite :  
coordonnées**

Dr. Martine Sabbe – Dr. Elise Mendes da Costa  
Institut Scientifique de Santé Publique  
Santé Publique et Surveillance : Service « Epidémiologie des Maladies Infectieuses »

Rue Juliette Wytsman 14 ; 1050 Bruxelles

Tél : 02/642 57 47

E-mail : [martine.sabbe@wiv-isp.be](mailto:martine.sabbe@wiv-isp.be) – [elise.mendes@wiv-isp.be](mailto:elise.mendes@wiv-isp.be)

Site PediSurv : <https://www.wiv-isp.be/pedisurv/>